



Ministère de l'Intérieur

Le 18 octobre 2019

Communiqué de presse

Retraites : ouverture de la concertation dans la police nationale

Christophe CASTANER, ministre de l'intérieur et Laurent NUNEZ, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, ont reçu ce jour avec Jean-Paul DELEVOYE, Haut-commissaire aux retraites, l'ensemble des organisations représentatives des personnels de la police nationale.

Cet échange intervient dans le cadre de la concertation officielle sur la réforme des retraites, que le Gouvernement a souhaité engager. En complément des concertations territoriales, telles que celles qu'ont récemment tenues le Président de la République à Rodez et le Premier ministre à Lons-le-Saunier, et des discussions transversales qui sont conduites par le Haut-commissaire, le Gouvernement a souhaité engager des concertations propres à certaines populations spécifiques.

Compte tenu de la dangerosité des missions qu'ils exercent, les policiers bénéficient aujourd'hui de règles particulières en matière de retraites.

La réunion a permis au ministre et au Haut-commissaire de réaffirmer clairement le principe selon lequel l'engagement et les risques pris dans l'exercice du métier de policier au service de la sécurité seront pris en compte dans la conception d'un système universel de pensions.

Les échanges ont permis de revenir sur les principes de la réforme envisagée. Ils ont par ailleurs été utiles pour identifier les points qui justifiaient d'une discussion, et ceux qui faisaient consensus, ainsi que la méthode à retenir pour la poursuite de la concertation. Cette dernière se développera dans les semaines à venir par des discussions entre organisations syndicales représentatives de la police nationale, ministère de l'intérieur et haut-commissariat aux retraites.